

SPORT-SANTÉ : DES LEVIERS D'INCLUSION POUR LES COMMUNES FRANCILIENNES



ILE DE FRANCE

Intervention Salon de l'AMIF – Mardi 2 juin 2026

Définition

Le sport-santé recouvre l'ensemble des pratiques d'activité physique et sportive adaptées, régulières et sécurisées, contribuant à la prévention, au bien-être et à la santé de tous les publics.

1€ investi dans le sport, ce sont 13€ d'économies pour la société



Chiffres clés

1. En Île-de-France, seuls **14%** de la population pratiquent une activité physique au niveau des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
2. **24%** des adultes sont concernés par des maladies chroniques en Île-de-France.
3. L'Île-de-France compte **100** Maisons Sport-Santé (MSS) réparties sur le territoire.*

Les bienfaits du sport-santé

Lutter contre la sédentarité, les maladies et pathologies chroniques, les disparités sociales dans le sport, l'isolement de vos administrés.

Promouvoir sur votre territoire l'inclusion sociale, l'accroissement de l'espérance de vie, les effets sur la santé mentale de l'activité physique et sportive.

Pour qui ?

Dans vos communes, les personnes éloignées de la pratique sportive, qu'elles soient sédentaires, en situation de fragilité, avec facteurs de risque ou concernées par des pathologies chroniques, avec ou sans prescriptions médicales.

Les acteurs

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Impulsion des priorités ;
- Coordination des acteurs ;
- Accompagnement et financement ;
- Mise à disposition de ressources matériels.

L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE

- Définition des orientations régionales ;
- Soutien des acteurs et actions ;
- Habilitation des MSS ;
- Promotion du mois de l'activité physique "septembre bouge".

LE MOUVEMENT SPORTIF

- Encadrement des activités ;
- Formations ;
- Promotion de l'activité physique ;
- Porteurs de projets.

LE MONDE ÉCONOMIQUE

- Porteurs de projets ;
- Financement et mécénat ;
- Promotion de la pratique de l'activité physique et sportive.



Comment mettre en place le sport-santé dans votre commune ?

- Déployer une politique publique **sport-santé** ;
- Création ou soutien d'une **Maison Sport-Santé** locale proposant des activités adaptées aux publics cibles ;
- Accompagner et promouvoir les actions des **clubs et ligues** présentes sur votre commune proposant des actions de sport-santé (dispositifs, formations, événements) ;
- S'engager dans le label "**ville active**" ;
- Animer des actions d'**animations sportives tous publics** dans les équipements municipaux et scolaires ;
- Organiser des actions en lien avec la **prévention de l'obésité** et de la **lutte contre la sédentarité** dès le plus jeune âge.

Qui peut m'accompagner ?

L'État

- Délégation régionale académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ;
- Agence régionale de santé (ARS) ;
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- Délégations départementales de l'ARS.

Les Conférences franciliennes vous accompagnent et peuvent vous mettre en contact avec les personnes ressources selon vos besoins.

Le mouvement sportif

- Comité Paralympique et Sportif Français ;
- Ligues et comités régionaux et départementaux ;
- Référents sport-santé au sein des clubs.

Les entreprises

- Entreprises de proximité ;
- Mécènes.

Les Conférences du Sport et des Financeurs d'Île-de-France

Les Conférences du Sport et des Financeurs rassemblent des représentants de l'État, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et des entreprises autour d'objectifs communs : **développement de la pratique, inclusion, sport-santé, accessibilité, lutte contre la sédentarité, féminisation de la pratique, lutte contre les violences en particulier sexistes et sexuelles dans le sport etc.**

*Sources : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports / Agence régionale de santé Île-de-France

